

# NÎMES

## Gendarmerie de la Porte Auguste

*Extrait de Nîmes au XIXe siècle*



*La gendarmerie de la Porte Auguste, dessin d'Auguste Dauzats (1804-1868)*

Sous le point de vue historique, ce monument devait être considéré comme le plus important de notre ville, car son inscription, devenue le premier jalon certain de notre histoire locale, indique que les portes et les murailles de Nîmes antique ont été terminées pendant la VIIIe, année de la puissance tribunitienne d'Auguste, l'an 739 de Rome, 15 ans avant J.-C.

L'étude des itinéraires romains se rattache aussi à cet édifice par le milliaire zéro, d'où l'on commençait à compter tous les autres et dont la façade est encore décorée.

Pris et détruit par les religionnaires, le Château royal en ruines fut, en 1635, donné aux Dominicains qui l'englobèrent dans leur couvent, devenu depuis la Révolution, la Gendarmerie départementale.



Gravure collection Musée du Vieux Nîmes

En 1828, des travaux de restauration furent entrepris à la gendarmerie située au niveau de la Porte Auguste, c'est l'entrepreneur Louis Estève qui fut chargé des réparations.

Vu l'importance considérable de travaux à réaliser, il fut un moment question de la changer de place, un projet de déplacement dans l'immeuble de l'hôtel du Louvre situé à la Couronne fut envisagé mais il n'aboutira pas.



Extrait du cadastre de 1829

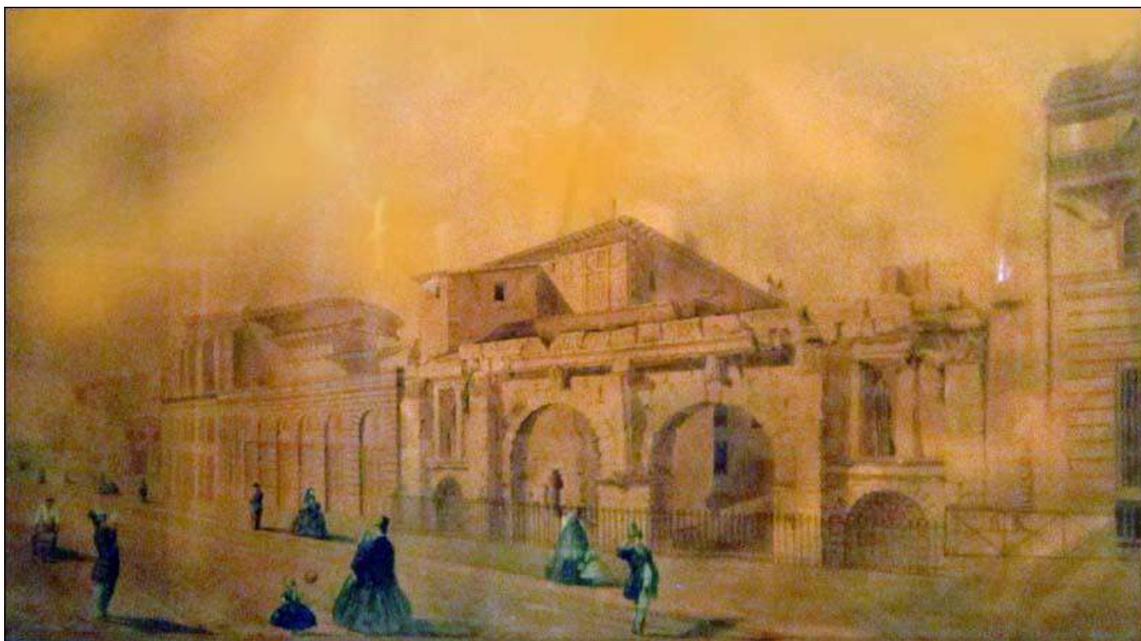


Tableau collection évêché de Nîmes.

En 1839, un ensemble d'échoppes situées entre la gendarmerie (*sur la porte Auguste*) et le Grand Temple, sera démoli pour laisser place à un immeuble ayant au rez-de-chaussée dix portiques. Le Grand Temple sera restauré en 1843, c'était au XVIIIe siècle l'église du couvent des frères Prêcheurs.

Située sur le Boulevard , entourée de belles constructions modernes, la porte Auguste servait encore en 1844 d'entrée aux écuries et au grenier à foin de la gendarmerie royale.

Lors de fouilles réalisés en 1848, on s'aperçu que le tuyau de gaz installé en 1838, traversait les fouilles de la porte Auguste sur toute sa longueur. Le directeur de l'usine à gaz est prié de déplacer sont tuyau dans le plus bref délai.

Nous avons déjà vu que l'administration préfectorale et le Conseil municipal avaient décidé de déblayer complètement ce monument antique qui, en 1848, était à moitié enfoncé dans le sol. Auguste Pelet, mis à la tête de ces travaux, les conduisit assez heureusement pour restituer à l'archéologie et à la science des données jusque-là hypothétiques.

C'est M. Questel, architecte du Gouvernement, qui a dirigé les fouilles de la Porte d'Auguste, et qui a eu l'idée d'y rassembler les fragments et les pierres qui portaient des inscriptions éparses, soit à l'ancienne maison Séguier, soit sur divers points de la ville. Depuis, M. Auguste Pelet a émis le vœu d'y réunir principalement toutes les pierres milliaires, sur lesquelles il a fait un travail spécial plein d'intérêt. Il pense que cette petite colonne ionique qui nous a paru si bizarre, considérée comme une simple décoration, était le *milliare passum primum* de Nîmes, c'est-à-dire la pierre d'où l'on partait pour compter les milles, qui s'appelait aussi *Lapis milliare* et qui, dans ce cas, était le milliaire zéro et sans numéro. Cette opinion est, du reste, justifiée par l'énumération des pierres retrouvées et par celles dont on a pu constater l'existence. En 1849, un premier lot des pierres du cabinet de Séguier fut acquis par la ville et disposé, par Pelet, dans la cour intérieure de la Porte d'Arles (*porte d'Auguste*). Ces pierres y restèrent jusqu'en 1879.

Un rapport du Préfet daté de 1849, nous fait quelques commentaires sur les travaux initiés par Auguste Pelet et indique la suite à donner pour que la gendarmerie puisse conserver un grenier à fourrage de taille suffisante : « *Toujours animé du même désir de contribuer à l'embellissement de*





*Dessin Porte Auguste, année 1862*

*- Extrait du Dictionnaire d'architecture, tome 4. Ernest Bosc, 1880. Collection Philippe Ritter*



*La porte Auguste et sa grille, à droite aperçu de l'Isle-de-l'Orange. Collection MVN*

Tout le côté nord de cet immeuble sera amputé à l'ouverture de la rue Nationale en 1875. Un passage commercial sera créé à cette occasion, par son propriétaire M. Guérin.

1872, le 30 décembre, le reste des bâtiments qui constituaient la caserne de gendarmerie de la porte Auguste sera vendu à Samuel Guérin, il restaurera ce bâtiment et construira le fameux passage qui porte son nom.

Suite à la vente aux enchères publiques, de l'ancienne caserne de gendarmerie et des magasins municipaux y attenants, une rue de huit mètres de largeur, prolongement de la rue de l'Agau, allait

s'ouvrir entre la place du Château et la place des Carmes, isolant ainsi en partie les ruines de la Porte-Auguste et l'amorce de la voie Domitienne.



*La Porte Auguste avant l'ouverture de la rue de l'Agau en 1875, collection Gérard Taillefer*

M. Samuel Guérin qui au prix de 155,639 francs (1) s'étant rendu acquéreur de cet emplacement, éleva un fort bel immeuble traversé par un passage qui porte son nom. Ce quartier allait par suite de cette heureuse transformation revêtir une physionomie nouvelle.

(1) Les terrains et bâtiments aliénés occupent une superficie de 4,060 mètres et sont compris entre le boulevard des Calquières (aujourd'hui Amiral Courbet), la place du Château, le Grand Temple, la maison Vier et la nouvelle rue de l'Agau.

Ce personnage avait acquis en 1865 un bâtiment prestigieux, le Château-Fadèse. M. Samuel Guérin possédait une importante usine de lacets dans la rue St Mathieu.



*Le Bazar du passage Guérin, la rue de l'Agau (Nationale), la Porte Auguste*

En 1889 la rue de l'Agau devient rue Nationale par décision du Conseil Municipal, séance du 28 novembre 1889.



123 NÎMES. — Le Boulevard Amiral-Courbet. — LL.

SELECTA

# LA STATUE DE L'EMPEREUR AUGUSTE

## *Toute une histoire !*



*La statue d'Auguste, collection Gérard Taillefer*

### ***AUGUSTE - Caius Julius Caesar Octavianus Augustus, 27 av. J.-C. - 14 ap. J.-C.***

NÎMES - Origine de la statue de l'Empereur Auguste installée derrière la porte du même nom. Le 14 juillet 1933, M. le Commandant Émile Espérandieu (1857-1939) faisait parvenir au Maire de Nîmes une lettre qui sera lue lors de la séance du Conseil Municipal du 17 octobre 1933 :

*« Il n'est pas de Nîmois cultivé qui ne sache que Nîmes soit une colonie d'Auguste. Les armoiries ne sont qu'une allusion aux victoires qui lui donnèrent le pouvoir. Il serait souhaitable que la ville possédât une statue de ce souverain, qui rappellerait à ses habitants et aux visiteurs son antique origine. En ce moment surtout, il semble bien que la municipalité ne puisse la demander à un artiste de notre époque. Elle coûterait fort cher et, sans doute pas bien loin de 100 000 francs. Mais une occasion inespérée de présente, dont serait, peut-être possible de profiter. Il existe à Rome, au Musée du Vatican, une statue authentique d'Auguste, qui est universellement connue et qui passe pour un chef-d'œuvre de l'art sculptural. Une fonderie de Naples, la Société LAGANA est autorisée à la reproduire et possède, dans ce but un moulage de l'original qu'elle a fait exécuter pour la décoration de la ville de Rome.*

*Elle consent à se servir gratuitement de ce moulage pour la statue que la ville de Nîmes pourrait lui commander. Aucune autorisation du gouvernement italien ne paraît nécessaire. Il s'agit d'une œuvre antique qui se trouve dans la Cité du Vatican. La fonderie s'engagerait à nous la fournir avec tous les permis d'exportation, pour le prix de 11 350 livres, soit environ 17 500 francs. La statue aurait 2,04m de haut et serait de bronze patiné, comme savent le faire les Italiens. Elle pèserait de 500 à 550 kilogs. La même statue, agrandie à 2,82m, coûterait 30 000 francs, mais il ne semble pas utile de dépasser l'original de 2,04m.*

*Si le principe de cette statue était admis, les Musées Archéologiques pourraient contribuer à la dépense, sur leur budget annuel, pour une somme de 3000 frs environ. Au besoin, les droits d'entrée dans les monuments fourniraient le surplus.*

*Il ne resterait alors à fixer l'emplacement de la statue. Je suggérerais à défaut de mieux, l'espace compris entre la Porte d'Auguste et l'habitation du côté de la Ville. La statue aurait comme fond, les cyprès qu'on a planté, il y a deux ans, contre cette habitation. Elle ne causerait aucune gêne et serait parfaitement à sa place puisque la Porte est une œuvre d'Auguste datée de l'an 16-15 avant notre ère... »*



*...la statue aurait comme fond, les cyprès qu'on a planté il y a deux ans, contre cette habitation...*

Après lecture la Commission des Finances a estimé qu'il s'agissait d'une occasion qu'il convenait de ne pas laisser échapper. M. Desmonteix, Conseiller Municipal suggère de tapisser le mur de fond derrière la porte Auguste par un rideau de lierre et M. Le Colonel Blanchard, ayant régulièrement son avis à donner dans les discussions du Conseil, exprime sa différence avec cette phrase : « *Je ne pense pas que la statue soit très bien à sa place dans le trou de la Porte d'Auguste !* »

M. Le Maire arrête cette discussion par ces mots, « *l'emplacement sera établi ultérieurement.* » Personne n'étant opposé à ce projet le Conseil décide d'adopter l'achat de la statue. La ville Nîmes passera commande de cette copie d'antique le 20 mai 1934 à Fiorenze Pagliano, administrateur de la société LAGANA à Naples, pour le prix de 17.500 francs.

Dans la matinée du 11 novembre 1939, la Municipalité de Nîmes procédera à l'érection de la statue d'Auguste, fondateur de la « *Colonia Nemausensis.* » À l'issue de cette cérémonie, M. Hubert Rouger, maire de Nîmes remettra à chacune des personnalités qui y participaient, un « *As* » de Nîmes, enclos dans un écrin aux couleurs de la Ville. Cet « *As* » est la médaille qui fut frappée en l'honneur d'Auguste par la colonie nîmoise (*Colonia Nemausensis*), trente-trois ans avant l'ère chrétienne, médaille qui devint bientôt monnaie courante.

La statue de l'empereur Auguste d'après une œuvre conservée au Musée du Vatican, sera posée sur un socle constitué de blocs de pierre récupérés d'une des tours de la porte romaine.



**Buste d'Emile Espérandieu réalisé en pierre de son vivant en 1937 par le sculpteur André Méric. Exposé dans le jardin du musée archéologique de Nîmes.**

Décédé le 14 mars 1939, le commandant Émile Espérandieu n'assistera pas cette érection. N'en déplaise au Colonel Blanchard, cette dernière sera installée à l'arrière de la Porte Auguste juste devant les cyprès plantés en 1931, emplacement désigné par Émile Espérandieu dans sa lettre datée du 14 juillet 1933. ([voir biographie d'Émile Espérandieu](#))

**Suite à un ordre de réquisition, la statue doit être fondue. La population se mobilise.**

Le 2 décembre 1941, la statue fut frappée par l'ordre de réquisition des métaux non-ferreux et démontée en février 1942. Suite à de fortes pressions de la population et de nombreuses personnalités, le bronze ne prendra pas le chemin des fonderies, il sera conservé en lieu sûr. Le 1<sup>er</sup> septembre 1942, un Comité supérieur siégeant au Secrétariat Général des Beaux Arts dans une séance tenue à la Préfecture décide, que la statue d'Auguste échappera à toute récupération. Cet avis transmis par le Préfet au maire de Nîmes le 29 janvier 1943, mettra fin à plusieurs mois d'incertitudes sur le devenir de la statue.

A ce jour, nous ne savons pas à quelle date la statue a été remise en place. Les recherches continuent !

**Photocopie de l'avis préfectoral décidant de la conservation de la statue.**

PRÉFECTURE DU GARD *Del. D. D. D.*  
 4<sup>ème</sup> Division  
 2<sup>ème</sup> Bureau  
 AFFAIRES ÉCONOMIQUES. *Aut.*

ÉTAT FRANÇAIS

Nîmes, le 29 JAN. 1943 1943.

No \_\_\_\_\_  
 LE PREFET DU GARD  
 à Monsieur le Maire de NÎMES.

*130 JAN 1943*  
 CABINET DU MAIRE

*Rappeler dans la réponse les indications ci-dessus*

**O B J E T :** Enlèvement des statues et monuments en alliages cuivreux.

Conformément aux conclusions du COMITE SUPERIEUR SIEGEANT AU SECRETARIAT GENERAL DES BEAUX ARTS et suite au procès-verbal de la séance tenue à la PREFECTURE par la Commission du Gard, le 1er Septembre 1942, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la statue de l'Empereur AUGUSTE, sera conservée et échappera à toute récupération.

Copies transmises à  
 Monsieur GAUSSORGUES  
 Monsieur BERNON -  
 Le 1er Février 1943.

LE PREFET,

*130 JAN 1943*